



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 3820

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des effectifs de police dans l'agglomération lyonnaise. Alors que les problèmes de sécurité sont au coeur des préoccupations de nos concitoyens, près d'une centaine de postes prévus dans les effectifs ne sont pas pourvus à ce jour. Il lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre afin de remédier à cette situation inadmissible et ainsi répondre aux légitimes attentes des habitants de l'agglomération lyonnaise en matière de sécurité.

Texte de la réponse

La circonscription de Lyon comptait au 1er janvier 1997, 2 562 actifs, 187 personnels administratifs et 159 policiers auxiliaires, soit un potentiel de 2 908 unités. En octobre 1997, après le mouvement général de mutations du mois de septembre, on constate une diminution des effectifs de 124 unités. L'examen des mouvements prévisionnels entre le 2 septembre et le 31 décembre 1997 (110 départs et 108 arrivés) permet d'évaluer à 126 la baisse du nombre de fonctionnaires et de policiers auxiliaires dans la circonscription de sécurité publique de Lyon entre le 1er janvier 1997 et le 1er janvier 1998. Cette variation se décompose ainsi qu'il suit : le corps de maîtrise et d'application, malgré des affectations importantes en sorties d'écoles (+ 18 lors de la dernière promotion), enregistre la baisse la plus importante cette année, avec une diminution de 80 gradés et gardiens, suivi de policiers auxiliaires (-29), des officiers (-9), des commissaires et des personnels administratifs (-4). Il convient de relever que la diminution des effectifs du corps de conception et de direction et du corps de commandement et d'encadrement de la police nationale, s'inscrit dans un mouvement de baisse des effectifs des corps d'encadrement dans la police nationale. Toutefois, la situation devrait s'améliorer en 1998, ainsi que dans le corps de maîtrise et d'application, grâce aux sorties d'écoles. Concernant les personnels administratifs, la situation devrait également s'améliorer en 1998. S'agissant par ailleurs des policiers auxiliaires, dans le cadre de la réforme du service national, il n'est pas actuellement possible de renforcer le contingent implanté à Lyon. Toutefois, le recrutement prévu de jeunes gens au titre des emplois locaux de sécurité, annoncé par le Premier ministre, devrait favoriser le renforcement de cette circonscription et un redéploiement des fonctionnaires sur la voie publique.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3820

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3155

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3981